



Association industrielle
de l'Est de Montréal

L'avenir du secteur manufacturier à Montréal

Présenté à :

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de la
ville de Montréal

dans le cadre de la consultation relativement à l'avenir du secteur manufacturier
à Montréal.

Présenté par
M. Dimitri Tsingakis
Directeur général
Association industrielle de l'Est de Montréal

12 septembre 2016

L'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)

L'AIEM œuvre depuis 1960 au sein de la communauté de l'est de Montréal. Au départ, sa mission première consistait à mesurer l'impact des activités industrielles de ses membres sur l'environnement. En 1985, elle décide d'y ajouter le volet de gestion des risques en mettant sur pied le MUPEM (Mesures d'urgence pour l'est de Montréal) afin de favoriser la concertation entre les municipalités et les industries pour améliorer la sécurité.

En interaction constante avec la collectivité locale, l'Association est devenue, au fil des ans, un outil privilégié d'ouverture, d'harmonisation et de dialogue avec celle-ci. Cette ouverture, bien que parfois « culturellement » difficile de part et d'autre, a permis aux membres de l'AIEM d'améliorer leurs pratiques ainsi que le respect et la compréhension mutuelle. Cette expérience nous a démontré que le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peuvent se réaliser qu'en harmonie avec son milieu. L'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète au-delà de 200 millions de dollars en biens et services dans la région Est de l'île, et ce, sans compter les salaires directs, les achats entre les entreprises membres de l'AIEM, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, s'avère une source de prospérité régionale qui est loin d'être négligeable.

L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels d'envergure du secteur de la Pointe-de-l'Île. Ses membres sont :

- Raffinerie **Suncor Énergie** ;
- Usines pétrochimiques de **Chimie Parachem**, **Selenis Canada** et **Entreprise Indorama PTA Montréal** ;
- Affinerie de cuivre **CCR**, une compagnie Glencore ;
- Usine de liquéfaction, de stockage et de regazéification de **Gaz Métro** ;
- Usine de récupération de soufre **Suncor Énergie** ;
- Dépôts pétroliers de **Vopak**, **Énergie Valero** et **Shell Canada** ;
- Entreprises de transport par pipeline **Enbridge** et **Pipe-lines Portland-Montréal** ;
- Usine de produits de bitume de **Bitumar** ;
- Usines de séparation d'air et de CO2 de **Praxair**.

L'approche de coopération instaurée il y a 50 ans a porté ses fruits : performance environnementale améliorée, relations de respect avec le voisinage, sites industriels plus sécuritaires et participation à la vie communautaire. L'Association et ses membres traversent ainsi le temps en s'adaptant à l'évolution de la société. À présent, l'AIEM souhaite que l'Est de Montréal devienne un centre d'excellence en matière de développement durable en mettant notamment l'accent sur l'écologie industrielle et les technologies propres au sein de secteurs tels que le raffinage, la pétrochimie et la métallurgie. L'environnement, la sécurité, le développement et la communauté figurent au cœur de ses actions.

Introduction

Au fil des ans, les entreprises membres de l'AIEM se sont constituées en véritable écosystème industriel, ce qui a façonné le visage économique, social, environnemental et même culturel de la Pointe-de-l'Île. Cette structure a permis à ces entreprises de demeurer compétitives malgré les pressions croissantes de la mondialisation. Ce regroupement, sous forme d'une synergie industrielle, a fait en sorte de multiplier les échanges de matière et d'énergie entre les entreprises. Inspiré de l'écologie industrielle, ce mode de fonctionnement a ainsi permis d'améliorer la performance environnementale collective, tout en leur permettant de demeurer compétitives. C'est donc dans ce cadre de développement industriel plus durable que l'AIEM émet ses commentaires sur *l'avenir du secteur manufacturier à Montréal*.

L'AIEM salue la démarche de la ville de Montréal et remercie la *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation* de lui permettre de présenter sa réflexion pour dynamiser ce secteur de l'économie. De plus, nous partageons les objectifs poursuivis par la ville, soit la dynamisation de ce secteur de l'économie et la l'identification des pratiques en émergence. En présentant son point de vue, l'AIEM souhaite établir une compréhension homologue des défis et des possibilités. Il sera alors possible de dégager des consensus, de même que proposer des solutions concrètes afin que le secteur manufacturier, et plus particulièrement celui de l'Est, devienne un levier de création de richesses, non seulement pour Montréal, mais pour l'ensemble du Québec.

L'AIEM est d'avis que sa vision pour l'avenir du secteur industriel de l'Est de Montréal présentée dans ce mémoire s'aligne avec celle de la ville de Montréal qui souhaite du développement économique plus durable. Le maire de Montréal, M. Denis Coderre a d'ailleurs évoqué, dans de son discours prononcé devant la CCMM en juin 2015, la création d'un pôle dédié à la chimie verte dans le cadre de sa stratégie de développement économique. L'AIEM s'est justement posé la question sur la forme que pourrait prendre la relance du secteur de la chimie de l'Est.

Développement industriel durable

La vision proposée par l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM), qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de consolidation des acquis industriels selon les principes de développement durable, passe par le renforcement de l'écologie industrielle. Cette vision s'appuie notamment sur les résultats d'une étude réalisée par l'École Polytechnique de Montréal en 2013-2014, qui démontre l'existence de nombreuses synergies industrielles potentielles.

Plusieurs partenaires du développement économique et des milieux gouvernementaux ont regroupé leur expertise au sein d'un Comité mis en place par l'AIEM pour coordonner la production de l'étude et développer collectivement la vision éco-industrielle pour l'Est de Montréal. Ce comité a réuni le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI),

la Ville de Montréal, le Port de Montréal, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (*aujourd'hui PME-MTL Est-de-l'Île*), la Ville de Montréal-Est, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la Chambre de Commerce de l'Est de Montréal (CCEM) ainsi que Montréal International.

Développée à partir d'expertises complémentaires en génie des procédés et en génie industriel, l'étude menée par des chercheurs de l'École Polytechnique en collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) du CÉGEP de Sorel-Tracy, a permis l'analyse de soixante procédés industriels novateurs utilisés à travers le monde. Ainsi, il a été possible d'établir leur synergie, en plus d'identifier les créneaux les plus porteurs et leur potentiel d'intégration au sein d'un réseau d'échange de produits et de sous-produits déjà fabriqués dans la région. Bien que les détails techniques demeurent confidentiels, un sommaire de l'étude est disponible sur le site de l'AIEM.

Ainsi, l'AIEM est d'avis que la relance du secteur manufacturier de l'Est de Montréal devra s'appuyer sur le développement de la synergie entre les établissements existants et les nouvelles technologies complémentaires pour permettre une production industrielle plus durable.

Cependant, si nous voulons que ce développement industriel plus durable se réalise, nous devons assurer la pérennité des activités manufacturières existantes afin d'avoir une base solide pour encourager la relance.

Commentaires spécifiques

Dans cette section, nous aborderons quelques enjeux auxquels sont confrontées les entreprises manufacturières déjà en activité sur le territoire de l'Est et quelques pistes de solution pour en assurer la consolidation et appuyer du même coup la relance de ce secteur de l'économie.

Approvisionnement

L'accès fiable à des fournisseurs ou de la matière première est une condition fondamentale pour développer son entreprise ou en attirer de nouvelles. Outre l'accès, le prix de notre approvisionnement doit être concurrentiel si nous voulons demeurer compétitifs. Ceci est particulièrement vrai dans le secteur manufacturier où les marges sont souvent limitées et la rentabilité est une question de volume. Le secteur de l'énergie en est un bon exemple.

Ce secteur économique significatif dans l'Est de Montréal se trouve également au cœur de notre mode de vie. Le manque d'infrastructures de transport d'énergie (canalisations, lignes électriques, chemins de fer, etc.) limite l'accès aux diverses sources énergétiques. Dans d'autres cas, ce manque d'infrastructures nuit à la diversification d'un approvisionnement concurrentiel, désavantageant ainsi notre région et tout particulièrement nos établissements manufacturiers. L'ajout d'infrastructures de transport d'énergie permet non seulement le

développement de nouveaux territoires, mais aussi l'accroissement des options d'approvisionnement pour des territoires existants comme celui de l'Est de Montréal. D'une part, des projets tels que la « Route bleue » pour l'approvisionnement des camions lourds en gaz naturel liquéfié (GNL) entraînent de nouvelles solutions et possibilités de développement économique. D'autre part, des projets tels que le ré-renversement de la ligne 9B d'Enbridge ou d'Énergie-Est de TransCanada, donnent accès à un approvisionnement en pétrole brut à des prix plus concurrentiels. Enfin, le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île assure la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Québec. Tous ces projets sont des exemples d'infrastructures de transport d'énergie qui améliorent l'accessibilité énergétique. Dès lors, on accroît les perspectives d'avenir et on favorise la prévisibilité et la stabilité, paramètres tant recherchés par les investisseurs, notamment dans un contexte de compétition pour l'accès aux capitaux internes.

L'un des objectifs énoncés par le gouvernement du Québec et celui de Montréal est de poursuivre le développement d'une économie moins dépendante des énergies fossiles. C'est un objectif louable. Cependant, cette stratégie devrait tenir compte des impacts réels que pourraient exercer des actions engagées afin d'atteindre cet objectif. En limitant ou en interdisant l'accès aux énergies fossiles, sans tenir compte du signal donné par les marchés sur le coût de l'énergie, on risque de désavantager le secteur manufacturier, qui dépend de l'énergie à un coût compétitif, par rapport à ses concurrents des états ou des provinces voisines. En permettant une diversification dans le portefeuille énergétique, on évite de placer le Québec et particulièrement l'est de Montréal dans une position vulnérable par rapport au reste du marché nord-américain en n'ayant pas accès aux mêmes ressources et aux mêmes prix. Nous devons laisser la possibilité aux entreprises de choisir quels produits ou vecteurs énergétiques constituent la source la plus apte à satisfaire leurs besoins.

Favoriser la diversification et l'accès à certaines formes d'énergie ne signifie pas de réduire nos objectifs de réductions des GES ou la recherche et le développement (R&D) dans les nouvelles sources d'énergie. Il s'agit plutôt de ne pas restreindre l'accès aux énergies compétitives. Le Québec peut devenir un pôle énergétique en Amérique du Nord de façon à profiter de la croissance de la demande en énergie qui surviendra dans les prochaines années. Dire oui à l'énergie sous toutes ses formes ne signifie pas non plus d'agir de façon désordonnée. Il s'agit justement de favoriser la bonne énergie au bon endroit.

Selon les données contenues dans un rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal, le Québec importait plus de la moitié (~58 %) de son énergie en 2012. Certains diront qu'il faut réduire ce pourcentage. Or, la réalité est que la majorité des pays dans le monde sont des importateurs d'énergie et qu'une très faible minorité de pays sont des exportateurs d'énergie. De plus, tout comme pour les ressources naturelles, l'importation d'une matière première, qui est ensuite transformée pour créer de la valeur, contribue à la création de richesses et ajoute au PIB du Québec. C'est aussi le cas des produits pétroliers. En favorisant un approvisionnement compétitif, le Québec pourra maintenir ses actifs de transformation qui

permettent de créer de la valeur ajoutée, mais aussi servir à la transformation d'une production éventuelle d'hydrocarbure locale et créer davantage de richesse.

Par ailleurs, de par sa position géographique, le Québec se situe au cœur d'un « panorama énergétique ». Que ce soit le gaz naturel au sud, le pétrole à l'ouest (et possiblement ici même au Québec) ou l'électricité au nord, le Québec se trouve dans une position privilégiée dont il devrait tirer avantage. En faisant preuve d'ouverture, le Québec pourrait se positionner comme une véritable plaque tournante de l'énergie. Cela est d'autant plus vrai pour l'Est de Montréal qui regroupe notamment une raffinerie, une usine de liquéfaction de gaz naturel (LSR) et un poste de haute tension (735 kV). Un libre accès à l'énergie permettra à Montréal de devenir un pôle énergétique en Amérique du Nord et l'aidera à accroître son leadership en matière d'énergie.

C'est dans ce contexte que l'AIEM est d'avis que les projets de transport et de diversification énergétiques devraient être favorisés. Que ce soit des lignes de transport d'électricité, des canalisations de brut ou des gazoducs, l'accès à l'énergie concurrentielle assure la compétitivité de nos entreprises.

Règlementation

Au sein du Québec, la ville de Montréal possède l'une des réglementations les plus contraignantes en matière d'environnement et de sécurité. Bien que l'AIEM ne soit pas contre la réglementation contraignante où que celle-ci soit appliquée par un service municipal plutôt que provincial comme cela est le cas ailleurs au Québec, nous invitons la commission à prendre en compte cette disparité réglementaire dans le cadre de sa réflexion. Une réglementation plus contraignante peut créer un déséquilibre et une iniquité entre les régions, qui influence l'attractivité de Montréal.

Par ailleurs, le fait d'avoir une structure municipale plus complexe que les autres régions du Québec ajoute souvent au fardeau administratif des entreprises qui doivent adresser plusieurs demandes d'autorisation et de permis. Simplifier les processus administratifs et l'application de la réglementation lancerait le message aux entreprises que Montréal est ouverte aux affaires. Ceci est particulièrement vrai pour les PME, qui souvent ne disposent pas de l'expertise, ni les ressources, pour compléter la documentation nécessaire aux diverses demandes d'autorisation.

L'AIEM croit que la commission doit considérer la réglementation et le processus administratif dans le cadre de sa réflexion sur la relance du secteur manufacturier. La création d'un guichet unique ou un accompagnement sont des pistes de solutions qui pourraient être envisagées.

Acceptabilité et cohérence

Plusieurs évoquent la transition énergétique et le développement durable pour refuser l'implantation de certains projets dans leur milieu. Cette position découle souvent du manque de retombée d'un projet dans un secteur par rapport aux inconvénients qu'il engendre. Même les projets, souvent liés à cette transition, peuvent faire l'objet d'une

opposition de la part de communautés qui accueilleront lesdits projets. Que ce soit des projets de parcs éoliens, de ligne de transport d'électricité, tels que le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île ou le projet de Centre de traitement de matière organique (CTMO) de l'Est, tous connaissent un certain niveau d'opposition de la part des communautés riveraines. Le principal motif évoqué étant les nuisances ou le risque que le projet génèrera et l'absence de retombées concrètes pour la localité.

Ce phénomène est accru lorsqu'il s'agit d'un projet industriel ou manufacturier en zone fortement urbanisée comme Montréal. Il est alors facile d'oublier que les retombées du secteur manufacturier dépassent souvent la dimension locale. Bien qu'il ne faille surtout pas négliger cet aspect, il est important d'évaluer autant les retombées locales que régionales.

Lorsqu'il est question d'écologie industrielle ou de synergie industrielle, il peut arriver que des projets, notamment dans le secteur du traitement des matières résiduelles, fassent l'objet d'une opposition locale. Les voisins de ces installations évoquent souvent l'accroissement des nuisances (odeurs, bruits, etc.) pour s'opposer à l'implantation du projet. On pourra également évoquer le principe de l'équité territoriale pour s'y opposer, c'est-à-dire que les MR devraient être traitées à l'endroit où elles ont été générées. Or, le concept de synergie favorise davantage une complémentarité des activités, c'est-à-dire que l'on devrait chercher à implanter ce type de projet à un endroit où l'on pourra maximiser la synergie, tel que proposer dans notre Étude, citée plus haut. C'est de cette cohérence entre l'optimisation de l'emplacement d'un projet et de l'acceptabilité de celui-ci dont il est question.

L'AIEM tient cependant à préciser qu'elle ne favorise pas l'implantation d'un projet sans que celui-ci ait fait l'objet d'une consultation locale. Même s'il est cohérent pour le secteur. L'AIEM est d'avis que tout projet, qui adhère à une vision ou un plan de développement, fait l'objet d'un processus de consultation pour favoriser son acceptabilité. Cependant, il est possible que l'unanimité sociale et donc une acceptabilité sociale totale ne soit pas possible, et ce malgré un processus rigoureux, transparent et consciencieux. Dans ce cas, il est important que les décideurs fassent preuve de leadership pour assurer une évaluation complète d'un projet en considérant l'ensemble des facteurs de développement durable soit : la rentabilité économique, la minimisation des impacts environnementaux et la maximisation des retombées sociales.

Conséquemment, l'AIEM recommande que la ville, au terme d'un processus rigoureux d'acceptabilité sociale, considère l'ensemble des éléments de développement durable pour prendre une décision quant à la pertinence d'un projet structurant pour son économie.

Conclusion

La *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation* souhaite consulter la population montréalaise relativement à l'avenir du secteur manufacturier à Montréal. Elle souhaite ainsi connaître leur réflexion sur certaines pratiques en émergence afin de dynamiser ce secteur de l'économie. L'AIEM présente donc sa vision pour l'avenir du secteur de l'Est de Montréal qui s'articule autour du renforcement de la synergie entre les entreprises et de l'application des principes de l'écologie industrielle. Une étude de l'École Polytechnique de Montréal, complétée en 2014, avec la collaboration de plusieurs partenaires, dont la ville de Montréal, démontre le potentiel de cette approche.

Ce principe est déjà mis en application, autant par l'AIEM que par PME-MTL Est-de-l'Île à travers son projet Inv'Est. L'AIEM invite la ville à s'inspirer de cette approche pour redynamiser le secteur manufacturier et élaborer un plan de développement qui permettra de maximiser la synergie entre les entreprises existantes et celles que nous souhaitons attirer sur notre territoire.

Toutefois, il ne faut pas oublier que pour promouvoir la transition vers un secteur manufacturier plus durable, il faut consolider les entreprises existantes, qui serviront d'appui, en d'autres mots de fondation, pour la transition vers une économie plus verte. Soutenir nos entreprises veut aussi dire leur assurer un approvisionnement fiable, diversifié et compétitif. Dans un contexte où l'arrimage du développement avec l'environnement consiste en un enjeu majeur pour la société, l'écologie industrielle constitue une approche idéale pour maximiser l'essor économique, tout en répondant à des défis plus globaux.